

REGLEMENT GN HEARING - COMPÉTITION

La participation à la compétition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

GN HEARING TROPHY est un dispositif mis en place par le FFG et son partenaire GN Hearing.

1. Conditions de participation

- Être titulaire d'une licence de golf valide.
- Être à jour des conditions médicales requises (certificat ou questionnaire de santé).
- S'être acquitté des droits de jeu demandés par l'organisateur et le Club (Green fee et droit de jeu)

2. Sportif

La formule de jeu sera : SCRAMBLE A 2

La compétition se déroule en shotgun à 09h00 sur le parcours 18 trous

Dames : index 0 – 54.0 -> Départs rouges

Messieurs : index 0 – 54.0 → départs jaunes

Les indexs compris entre 36.0 et 54.0 seront ramenés à 36.0

3. Droit à l'image

Dans le cadre de la compétition, des photos et/ou vidéos pourront être réalisées (pendant le jeu ou lors de la remise des prix).

En s'inscrivant, chaque participant autorise gratuitement l'organisateur, ainsi que ses partenaires (dont la Fédération Française de Golf), à utiliser, reproduire et diffuser son image sur tous supports de communication (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels), sans limitation de durée.

Les participants qui ne souhaitent pas apparaître sur ces supports doivent en informer l'organisation par écrit avant le début de la compétition.

4. Remise des prix

La compétition sera suivie d'un cocktail déjeunatoire avec remise des prix. (Compétition et concours)

Des tirages au sort sont prévus.

Remise des prix en cours de répartition.

5. Animation :

Stand « Prévention et découverte » au départ du trou N°1

Trou de l'inclusion « Swing dans le silence » au trou N°6

MAJEURS
AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e) :

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Domicilié(e) à : _____

En tant que participant à une étape du Ping Golf Series ... :

J'autorise la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation mes « Attributs de la Personnalité » dans le cadre de la promotion et de la publicité des produits et services de la ffgolf et de toute opération de communication ou de promotion de la discipline.

Les « Attributs de la Personnalité » du sportif désignent au sens de la présente convention :

- L'image sous toutes ses formes du sportif ;
- La signature du sportif ;
- Le nom du sportif ;
- La voix du sportif ;
- Les résultats sportifs du sportif.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice pour le sportif.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, autres organismes sportifs nationaux ou internationaux sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet, ...) cinéma, radio, Internet, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD ...). Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée indéterminée et dans le monde entier et pourra être révoquée à tout moment.

Fait le....., à

Signature

MINEURS
AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Parent 1 :

Je soussigné(e), représentant légal de : _____

NOM (du représentant légal) : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Domicilié(e) à : _____

Parent 2 :

Je soussigné(e), représentant légal de : _____

NOM (du représentant légal) : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Domicilié(e) à : _____

Considérant que mon enfant a participé à une étape du Ping Golf Series ... :

J'autorise la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation des « Attributs de la Personnalité » de mon enfant dans le cadre de la promotion et de la publicité des produits et services de la ffgolf et de toute opération de communication ou de promotion de la discipline.

Les « Attributs de la Personnalité » désignent au sens de la présente convention :

- L'image sous toutes ses formes du sportif ;
- La signature du sportif ;
- Le nom du sportif ;
- La voix du sportif ;
- Les résultats sportifs du sportif.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice pour le sportif.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, autres organismes sportifs nationaux ou internationaux sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet,...) cinéma, radio, Internet, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD ...).

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée indéterminée et dans le monde entier et pourra être révoquée à tout moment.

Fait le....., à

Signature parent 1 Signature parent